

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 11 mai 2026

**RÉSOLUTION N°1**  
**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES**  
**SCIENCES POLITIQUES**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 22 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

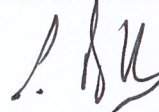
Vu l'article 12 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Élit :**

**Mme Laurence BERTRAND DORLÉAC** en tant que Présidente du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques pour un mandat de cinq (5) ans à compter du 11 mai 2026.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 19 voix « pour » et 2 voix « contre » des membres présents.**

Laurence Bertrand Dorléac



Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 11 mai 2026

**RÉSOLUTION N°2**  
**ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES  
SCIENCES POLITIQUES**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 22 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article 12 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

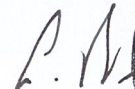
**Désigne :**

En tant que Vice-présidents du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques, pour un mandat de cinq (5) ans à compter du 11 mai 2026 :

- Les membres suivants issus du collège des représentants des fondateurs :
  - **M. Henri de CASTRIES ;**
  - **M. Sébastien PIMONT ;**
- Le membre suivant issu d'un autre collège que celui des représentants des fondateurs :
  - **M. Alexandre MARIANI**

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.**

Laurence Bertrand Dorléac



Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 11 mai 2026

## RÉSOLUTION N°3

### DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RÉMUNÉRATIONS COMPÉTENT EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 20 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu les articles 23 et suivants du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

Désigne :

En tant que membres du comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de rémunérations :

- **M. Henri de CASTRIES ;**
- **Mme Sandra LAGUMINA ;**
- **Mme Véronique MORALI ;**
- **Mme Laurence PARISOT ;**

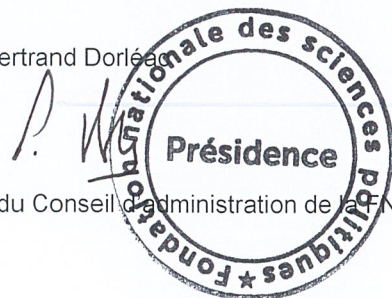
En tant que de besoin, il est rappelé que le comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de rémunérations est également composé :

- du Président de la Fondation nationale des sciences politiques, membre de droit, président du comité d'audit et des rémunérations

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.

Laurence Bertrand Dorléac

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 11 mai 2026

## RÉSOLUTION N°4

### DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RÉMUNÉRATIONS COMPÉTENT EN MATIÈRE DE FINANCES ET D'AUDIT

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 20 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu les articles 23 et suivants du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Désigne :**

En tant que membres du comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de finances et d'audit :

- Les membres suivants issus du collège des représentants des fondateurs :
  - o **M. Ramon FERNANDEZ ;**
  - o **Mme Véronique MORALI.**
- Le membre suivant issu du collège des représentants élus des enseignants et des chercheurs : **Mme Mirna SAFI ;**
- Le membre suivant parmi les élus du collège des représentants du personnel de la FNSP : **M. Etienne CAZIN.**

En tant que de besoin, il est rappelé que le comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de finances et d'audit est également composé :

- du Président de la Fondation nationale des sciences politiques, membre de droit, président du comité d'audit et des rémunérations ;
- de Mme Audrey AZOULAY, dont le mandat court jusqu'au 9 mai 2031 à minuit ;
- de M. Sébastien PIMONT, dont le mandat court jusqu'au 9 mai 2031 à minuit

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.**

Laurence Bertrand Dorléac

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 11 mai 2026

**RÉSOLUTION N°5**  
**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION SIÉGEANT À LA COMMISSION DE**  
**DÉONTOLOGIE**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 28 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Désigne :**

- **Mme Audrey AZOULAY ;**
- **M. Alexandre MARIANI ;**

à compter de ce jour en tant que membres de la commission de déontologie.

En tant que de besoin, il est rappelé que la commission de déontologie est également composée :

- de M. Frédéric PUIGSERVER, personnalité qualifiée, président ;
- de M. Raphaël CHARPENTIER, membre choisi par le conseil d'administration de la FNSP ;
- de M. Simon CORDONNIER, membre choisi par le conseil de l'Institut ;
- de Mme Zélie TREBOUTA, membre choisi par le conseil de l'Institut ;
- de Mme Audrey BANEYX, membre choisi par le conseil de l'Institut.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.**

Laurence Bertrand Dorléac



Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

